

DOCUMENT PUBLIC

*Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)*

Etude réalisée dans le cadre des actions de Service public du 96-F-009

février 1997  
R 39363

Mots clés : Sites pollués, Inventaire historique, Zone urbaine, Strasbourg, Alsace.

*En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :  
rapport BRGM R 3936 : Inventaire historique des anciens sites potentiellement à  
l'origine d'une pollution sur la zone de la Plaine des Bouchers Strasbourg (Bas-Rhin),  
23 p., 2 annexes.*

© BRGM, 1996, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM

## Synthèse

La présente étude a été réalisée par le BRGM à la demande de la DRIRE Alsace avec l'objectif d'adapter la méthodologie d'inventaire d'anciens sites potentiellement pollués selon les directives du Ministère de l'Environnement (note DPPR/SEI/BPSE du 17 avril 1996 - voir annexe 4) à une zone industrielle dense en milieu urbain et en cours de mutation.

La Plaine des Bouchers, zone industrielle située immédiatement au Sud du centre de Strasbourg, a été choisie comme zone test, avec l'accord de la CUS (Communauté Urbaine de Strasbourg).

Le caractère particulier de la source documentaire la plus fructueuse pour cette étude, les archives de la Police des Bâtiments de la Ville de Strasbourg, a conduit à une méthodologie spécifique des grandes villes alsaciennes, différente de celle préconisée par l'étude précédente sur le secteur Mulhouse-Thann (rapport BRGM R 38170).

En tenant compte de cette dernière étude, une méthodologie en cinq phases applicable à l'ensemble de la région est proposée :

1. Recherche des cartes, photographies aériennes et plans pour permettre le repérage ;
2. Contrôle sur le terrain des documents de repérage sélectionnés (dans le cas de secteurs peu étendus) ;
3. Recherche des meilleures sources documentaires par enquête auprès des mairies et/ou des personnes compétentes ;
4. Exploitation des fichiers des installations classées ;
5. Compléments de recherche dans les organismes de documentation et exploitation des sources documentaires sélectionnées.

La grille de sélection proposée par la note du Ministère de l'Environnement citée plus haut (grille SEI) doit être modulée. Les critères de classification proposés ne sont pas toujours discriminants. Ainsi le critère "zone sensible" qui se réfère au réaménagement du site et dont le poids est important sur la grille SEI, ne paraît pas pertinent pour la Plaine des Bouchers, où les risques de pollution intéressent essentiellement les eaux souterraines.

## Sommaire

<b>Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Méthodologie</b> .....	<b>8</b>
2.1. Recherche documentaire .....	8
2.2. Localisation des sites anciens et actuels.....	8
2.3. Nature de l'activité et potentiel de pollution.....	8
2.4. Présentation des résultats.....	9
2.5. Expression cartographique .....	9
<b>3. Les sources d'information consultées</b> .....	<b>10</b>
3.1. Les cartes, plans et cadastre.....	10
3.2. Les Bottins et annuaires .....	11
3.3. Les fichiers informatisés et les listes spécifiques.....	12
3.4. Les inventaires.....	12
3.5. Les publications, plaquettes et brochures.....	12
3.6. Les archives de la Police des bâtiments .....	12
3.7. Les dossiers d'installations classées .....	13
3.8. Application à d'autres villes .....	14
<b>4. Les organismes consultés</b> .....	<b>15</b>
4.1. Les Archives départementales.....	15
4.2. Les Archives de la Ville de Strasbourg.....	15
4.3. La Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNUS).....	15
4.4. Le BRGM.....	16
4.5. Le Cadastre.....	16
4.6. La Chambre de Commerce et d'Industries de Strasbourg (CCIS).....	16
4.7. La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).....	16
4.8. La CUS .....	16
4.9. Autres organismes .....	17
<b>5. Analyse des cartes, plans et photos aériennes</b> .....	<b>18</b>
5.1. Période antérieure à 1920 .....	18
5.2. Période 1920-1939 .....	18
5.3. Période 1939-1945 .....	18
5.4. L'après-guerre.....	19
5.5. Les réseaux routiers et ferroviaires.....	19
<b>6. Résultats de l'inventaire</b> .....	<b>20</b>
6.1. Sites industriels .....	20
6.2. Accidents.....	21
6.3. Gravières .....	21
6.4. Implantations militaires.....	22
<b>7. Classification des sites</b> .....	<b>23</b>
7.1. Critères retenus ; notation.....	23
7.2. Sélection, classification.....	23

<b>8. Conclusions .....</b>	<b>24</b>
8.1. Spécificité de la recherche.....	24
8.2. Sources principales utilisées.....	24
8.3. Temps passés.....	25
8.4. Sites prioritaires.....	25
8.5. Comparaison avec l'étude Mulhouse-Thann .....	25
8.6. Guide méthodologique de recherche.....	26
8.7. Fiabilité et représentativité des résultats .....	27
8.8. Adéquation temps-coût - Résultat .....	28

## **LISTE DES ANNEXES**

### **Annexe 1 :**

Carte 1 : Carte topographique des environs de Strasbourg à 1/25 000 (1884)

Carte 2 : Réduction d'un plan à 1/7 500 de la Ville de Strasbourg, non daté, postérieur à l'implantation de l'usine Mathis (1910), mais antérieur à celle de la Scierie Fischer (1915)

Carte 3 : Agrandissement de la carte à 1/50 000 Strasbourg

Carte 4 : Réduction du plan officiel à 1/4 000 de la Ville de Strasbourg (édition 1924)

Carte 5 : Agrandissement d'une version allemande à 1/25 000

Carte 6 : Agrandissement de la carte à 1/25 000 IGN - Edition de 1957

Carte 7 : Agrandissement de la carte à 1/25 000 IGN - Edition de 1990

**Annexe 2 :** Tableau des sites potentiellement pollués - Strasbourg - Plaine des Bouchers

**Annexe 3 :** Carte des sites inventoriés

**Annexe 4 :** Note du Ministère de l'Environnement (DPPR/SEI/BPSE du 17.04.1996) sur la classification des sites potentiellement pollués.

## 1. Introduction

La présente étude a pour objet d'adapter la méthodologie d'inventaire d'anciens sites potentiellement pollués, selon les directives du Ministère de l'environnement (note DPPR/SEI/BPSE du 17/4/96, cf. annexe 4) à une zone à tissu industriel dense en milieu urbain et en cours de mutation. Elle a été réalisée dans le cadre de la mission de service public du BRGM (fiche 96F009), sur un cahier des charges établi par la DRIRE Alsace. Ce dernier prévoyait de recenser et de classer les anciens sites potentiellement pollués sur une zone test et de comparer les résultats avec ceux obtenus lors de l'étude réalisée sur la zone test de Thann-Mulhouse (rapport BRGM R 38170). Conformément au cahier des charges, dans la sélection des sites, seuls ont été retenus ceux qui ont cessé leur activité industrielle.

### *Choix de la zone test*

La **Plaine des Bouchers**, zone industrielle située immédiatement au Sud du centre de Strasbourg, a été choisie comme zone test pour cette étude en concertation avec la DRIRE Alsace, la DIREN Alsace et avec l'accord de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS). Elle a pour particularité d'être peu étendue (140 à 170 ha, selon les évaluations), et de présenter un tissu d'activité très dense (une centaine d'établissements en 1966), avec une évolution complexe et des changements liés au bouleversement des guerres et des mutations économiques des dernières décennies.

La vocation industrielle de la Plaine des Bouchers (Metzgerau, anciennes pâtures d'engraissement du bétail pour les boucheries de la ville) date d'un règlement municipal de 1910, mais son essor réel vient avec les années 20. C'est la plus ancienne zone industrielle de Strasbourg. Dès l'entre-deux-guerres, le développement d'habitations à proximité (lotissements de la Meinau) a limité l'implantation de la grosse industrie (seulement deux entreprises de matériel ferroviaire et une de construction automobile) et favorisé celle d'unités de production souvent spécialisées (machines outils, équipement électrique, industries alimentaires).

Depuis une dizaine d'années, la Plaine des Bouchers a commencé une **mutation vers le secteur tertiaire** avec la construction d'immeubles pour bureaux et même de locaux d'enseignement (université Louis Pasteur). L'activité industrielle reste présente, avec le maintien de quelques entreprises telles que ROTH frères et SPIERTZ presses qui font partie du patrimoine industriel de la région, au côté d'établissements disparus dont le plus célèbre est l'usine de construction automobile MATHIS. Un site (PROCHIMEST) est inscrit sur l'Inventaire national des sites pollués en 1996 et 4 sites font l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

La ZA de la Plaine des Bouchers dépend de la ville de Strasbourg (maître d'ouvrage) et sa vocation est actuellement mixte (secteur secondaire et tertiaire). Sa superficie est environ de 146 ha dont 24 ha de voirie et branchements ferroviaires. Les voies intérieures sont assez larges (10 à 18 m). Appartenant initialement à la ville, les terrains ont été largement vendus, après la guerre, aux entreprises. Dans les activités industrielles, longtemps prédominantes, mais actuellement largement dépassées en nombre d'entreprises et nombre d'emplois par les activités de service et de commerce de gros, la branche mécanique-métallurgie-électricité prédomine. Les industries du bois et du bâtiment ont largement régressé, avec une mutation vers le commerce de gros. Les industries chimiques et de transformation des plastiques sont peu nombreuses mais importantes dans les risques de pollutions de la nappe et l'une d'elles est un des plus grands employeurs de la zone (ROTH). Notons enfin les entreprises de peintures et vernis et la large utilisation des procédés de peinture au pistolet des entreprises travaillant le métal et le bois ainsi que les réparateurs de carrosseries automobiles.

## **2. Méthodologie**

### **2.1. RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

L'essence même de la présente étude est de nature documentaire. Dans tous les centres d'archives, bibliothèques et centres documentaires susceptibles de posséder des documents concernant les anciens sites industriels de Strasbourg ont été recherchés des cartes, plans, inventaires, études, livres etc. permettant de retrouver l'implantation, le type d'activité et la période d'activité des anciens établissements. Les rubriques thématiques (industries, annuaires, bottins, inventaires...) et géographiques (Meinau, Plaine des Bouchers) ont été systématiquement consultées dans les fichiers ; les archivistes et bibliothécaires ont été interrogés. Tous les types de documents découverts pouvant apporter de l'information sur le sujet ont été consultés. Ensuite, les meilleures sources ont été largement exploitées.

### **2.2. LOCALISATION DES SITES ANCIENS ET ACTUELS**

La situation actuelle de la zone industrielle de la Plaine des Bouchers : liste et implantation des diverses activités a été prise en référence. Liste et adresses nous ont été fournis, moyennant finance, par le fichier des entreprises de La Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg (CCIS). Le croisement de ce fichier avec un plan parcellaire figurant les bâtiments, aimablement communiqué par la CUS, complété par une visite sur le terrain, a donné une localisation des activités actuelles au niveau de la parcelle. Le lien historique entre les activités anciennes et actuelles, les demandes de certificats d'urbanismes et les plans et demandes de permis de construire des archives de la Police des bâtiments ont enfin permis la localisation parcellaire des anciens établissements industriels.

### **2.3. NATURE DE L'ACTIVITE ET POTENTIEL DE POLLUTION**

La nature de l'activité a été retrouvée par les annuaires et bottins, entêtes de lettres des archives, dossiers d'installations classées. Le potentiel de pollution a été évalué, selon les critères SEI, d'après la nature de l'activité (exemple traitement des métaux), les dossiers d'installations classées et les rares accidents identifiés (incendies).

## **2.4. PRESENTATION DES RESULTATS**

Les résultats de ces recherches sont consignés sur un tableau indiquant (annexe 2) :

- le sigle et la raison sociale de l'établissement,
- l'adresse de l'établissement,
- la période d'activité,
- les installations classées,
- les polluants potentiels,
- la nature de l'activité, avec classement dans l'échelle SEI,
- les accidents identifiés.

## **2.5. EXPRESSION CARTOGRAPHIQUE**

L'identification des parcelles permet une restitution cartographique à partir d'un fichier du SIG de la CUS (annexe 3).

### 3. Les sources d'information consultées

#### 3.1. LES CARTES, PLANS ET CADASTRE

##### *Les cartes topographiques IGN*

L'Alsace a bénéficié d'une couverture cartographique détaillée à 1/20 000 et à 1/50 000 bien avant la plupart des autres régions françaises, à la faveur de l'existence de fonds allemands à 1/25 000 d'excellente qualité, de la période 1880-1914. Cependant, les éditions apportant des révisions importantes sont peu nombreuses. Les éditions de 1920 à 1932 reprennent le fond topographique allemand sans aucune modification bien qu'un plan de ville, qui daterait de 1922, montre déjà d'assez nombreuses implantations industrielles.

##### *Les photographies aériennes*

16 missions sont disponibles à l'IGN :

année	échelle	missions acquises pour l'étude
1950	1/25000	+
1956	1/25000	+
1966	1/25000	+
1971	1/30000	
1976	1/20000	+
1978	1/14500	
1978	1/30000	
1980	1/8600	
1982	1/15000	
1985	1/30000	+
1986	1/17000	
1989	1/10000	
1992	1/10000 (couleur)	
1993	1/30000	
1994	1/30000 (couleur)	+
1995	1/10000 (couleur)	+

### **Les plans de ville**

Peu de plans antérieurs à 1920 ont été conservés. Le plus grand nombre d'entre eux concernent uniquement le centre ville, et les bâtiments sont rarement figurés. Les Archives de la Ville de Strasbourg et les Archives départementales en conservent quelques uns. Les plans officiels de la ville de Strasbourg à 1/4000 (1931, 1951) et les plans actuels du SIG de la CUS à 1/2000 sont les documents les plus complets. Sur ces derniers figurent les numéros de parcelles cadastrales et quelques numéros de rues.

### **Le cadastre**

Sur les plans cadastraux ne figurent que les parcelles dont les numéros renvoient au seul propriétaire, sans indication de l'activité industrielle. Travail considérable, les révisions de cadastre sont espacées dans le temps. Dernières révisions pour Strasbourg : 1910, 1980.

## **3.2. LES BOTTINS ET ANNUAIRES**

Le **Bottin** du Bas-Rhin s'est révélé la meilleure source de ce type, grâce à ses listes par numéros de rue. Malheureusement peu de Bottins ont été conservés : 3 à la BNUS (1946 et 1958, consultés), 1 aux Archives départementales (1948, consulté).

L'**Annuaire de la Ville de Strasbourg** présente aussi des listes par numéros de rues, regroupées par quartier, mais seulement des habitants, et les rues de la Plaine des Bouchers, lieu de travail et non d'habitation, ne sont même pas citées. Heureusement, cet annuaire présente une rubrique par activités, plus facile à consulter que celle des annuaires téléphoniques et les archives de la ville en conservent une collection complète (1874-1953). La recherche alphabétique est cependant fastidieuse et nécessite un minimum de 2 heures par annuaire. Ont été dépouillés ceux de 1928, 1939, 1946 et 1953.

L'**Annuaire des sociétés par actions de la SOGENAL** ne mentionne que l'adresse du siège social, situé généralement en dehors de la zone industrielle.

Les anciens **annuaires du téléphone** n'ont pas été conservés à la Direction régionale des télécommunications, à la BNUS ou aux Archives départementales.

Le **Kompass**, annuaire privé à rubriques d'activité très ciblées, existe pour la France seulement depuis 1962. Il ne présente guère d'intérêt dans la recherche historique des anciens sites pollués : seule l'édition de l'année est disponible et la société qui le conçoit et l'édite refuse la consultation des éditions anciennes.

### **3.3. LES FICHIERS INFORMATISES ET LES LISTES SPECIFIQUES**

La **Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg (CCIS)** met à disposition, moyennant finance, un fichier informatisé communiqué sous forme de listing et de disquette. En outre, il vend une liste des entreprises pour chaque zone industrielle, accompagnée de plans de localisation à 1/15 000 (publication de l'Association pour le Développement de Strasbourg - ADEUS). Ces éléments ont été acquis et sont suffisants pour dresser l'état actuel de la zone étudiée. Les anciens fichiers de la CCI (fichier consulaire) n'ont pu être consultés ainsi que les fichiers de la **Chambre des métiers**, incomplets et insuffisamment spécifiques, car ils comprennent tous les corps de métiers, en particulier les petits commerçants et artisans.

### **3.4. LES INVENTAIRES**

L'**inventaire du Patrimoine industriel**, réalisé par la **Direction des Affaires Culturelles (DRAC)**, renferme d'excellents dossiers sur 25 entreprises choisies pour illustrer l'archéologie et l'histoire industrielle de la région, avec des schémas de localisation des bâtiments sur le plan à 1/2000 de la CUS, un historique et parfois des documents bien sélectionnés. Bien qu'il soit limité aux sites ayant un intérêt archéologique, sa qualité lui vaut la peine d'une consultation pour toute recherche sur des sites anciens. Il comprend actuellement une centaine de dossiers pour la ville de Strasbourg.

### **3.5. LES PUBLICATIONS, PLAQUETTES ET BROCHURES**

Elles sont difficiles à trouver, les fichiers matières étant généralement incomplets et souvent absents des bibliothèques et centres de documentation. La plupart ont été découvertes dans des listes de références bibliographiques d'ouvrages, par hasard dans des dossiers ou grâce à la mémoire des archivistes et bibliothécaires.

### **3.6. LES ARCHIVES DE LA POLICE DES BATIMENTS**

Conservées dans un local approprié dans les sous-sols de la nouvelle mairie de Strasbourg, les archives de la Police des bâtiments sont classées par rues et numéros de rues. Les dossiers comprennent principalement les dossiers de permis de construire ou de rénovation, les autorisations de pose d'enseignes et quelquefois des documents annexes (autorisation pour installation classée par exemple). La consultation de ces archives est longue (2 à 3 heures pour parcourir rapidement les dossiers d'une rue de 25 numéros), mais elles constituent la source la plus complète pour retracer l'histoire des différentes entreprises qui se sont succédées dans la Plaine des Bouchers.

### 3.7. LES DOSSIERS D'INSTALLATIONS CLASSEES

Les dossiers d'installations classées ont été consultés aux Archives départementales, avec l'autorisation d'un responsable de la DRIRE. Au nombre de 119, les dossiers sont classés par ordre alphabétique des entreprises. Ils concernent :

- les stockages de carburants liquides en citernes de volume supérieur à 4000 ..... 170 dossiers
- les stockages de carburants gazeux et d'acétylène ..... 13 dossiers
- les stockages de peintures et vernis et souvent leur utilisation par pulvérisation..... 11 dossiers
- les stockages de solvants inflammables ..... 8 dossiers
- les stockages de liquides inflammables (nature non précisée)..... 5 dossiers
- les travaux sur métaux (dégraissage, nickelage, chromage) ..... 4 dossiers
- le stockage de bitume et d'asphalte ..... 2 dossiers
- le stockage de papiers et cartons ..... 2 dossiers
- le stockage et l'utilisation de produits chimiques très toxiques (cyanures)..... 1 dossier
- le stockage momentané de radio-éléments artificiels..... 1 dossier
- le stockage de produits pharmaceutiques..... 1 dossier
- le stockage de charbon ..... 1 dossier

Les dossiers concernant le bruit n'ont pas été examinés.

### **3.8. APPLICATION A D'AUTRES VILLES**

La plupart des sources documentaires inventoriées dans notre étude peuvent être utilisées pour des recherches sur toute la région à l'exception des archives de la Police des bâtiments, spécifiques aux villes de Colmar, Mulhouse et Strasbourg. A Colmar les dossiers de permis de construire de plus de 5 ans sont conservés aux Archives municipales. Il en est de même à Mulhouse. Pour les autres villes et les campagnes, les dossiers de permis de construire sont archivés à la DDE qui ne garde les dossiers que 10 ans. Quelques dossiers de valeur historique sont versés aux Archives départementales. Les permis ayant bénéficié d'une aide "plan Marshall" sont conservés à Metz. Les Archives départementales ont très peu de documents sur les anciennes industries : on peut en retrouver, de façon très aléatoire dans des versements d'archives communales ou, par exemple, parmi les plans et minutes d'un architecte de renom. Les annuaires de région (couvrant l'Alsace et la Lorraine) peuvent suppléer à l'absence d'annuaires spécifiques des villes tels que l'annuaire de la ville de Strasbourg. Les Archives municipales de Colmar disposent d'une collection incomplète de livres d'adresses couvrant la période fin XIXème-1950. La bibliothèque de la Cité industrielle de Mulhouse possède une collection incomplète (20 vol. environ) d'annuaires de la ville de Mulhouse pour la période 1888-1950. Enfin, Mulhouse est le siège du CERARE régional, association recueillant des fonds d'archives privées. Cet organisme conserve 70 fonds concernant essentiellement Mulhouse et ses environs (industrie textile, Mulhouse et Altkirch, constructions mécaniques du Florival à Guebwiller, documents de la Société industrielle de Mulhouse et du Musée du chemin de fer). La consultation de certains fonds est soumise, comme aux Archives départementales, à des demandes d'autorisation, les dépositaires pouvant rester propriétaires de leurs archives.

## **4. Les organismes consultés**

Partout l'accueil a été excellent, des secrétariats aux archivistes et bibliothécaires, avec un constant souci d'aider à la recherche. Même les organismes qui ne communiquent pas leur documentation nous ont renvoyé à d'autres personnes ou d'autres organismes.

### **4.1. LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Le fond de cartes et plans comprend les différentes éditions des cartes IGN et des plans anciens de la ville de Strasbourg, peu nombreux pour la première moitié du siècle. La photocopie de ces documents est interdite, mais la photographie sans flash possible. Les autres documents sont répertoriés en "Inventaires" correspondant généralement à des "fonds" ou à des "versements" (dons ou stockages de lots d'archives). Un catalogue classe ces inventaires par époques ou fonds d'archives spéciaux (registres paroissiaux, Etat-civil, minutes de notaires, archives communales, cartes et plans, hôpitaux, archives alsaciennes, fonds particuliers). La consultation des liasses sur l'industrie locale n'a donné aucun renseignement. Celle des cartes et plans et du bordereau 1236W (établissements classés, consultés avec l'autorisation de la DRIRE) a été utile.

### **4.2. LES ARCHIVES DE LA VILLE DE STRASBOURG**

Malgré l'accueil et l'aide, d'excellente qualité, de son personnel, les archives municipales ont été difficiles à utiliser pour notre recherche. La clef de recherche des liasses et dossiers est le répertoire Martin (Martin E., Inventaire des archives contemporaines et administratives de la ville de Strasbourg, 1789 - 1960, en 5 volumes in 4°). Toutes celles concernant la Plaine des Bouchers ne renferment aucun élément exploitable pour notre étude. Ces archives possèdent une collection complète de l'Annuaire de la ville de Strasbourg (1874-1953).

### **4.3. LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG (BNUS)**

Le fichier "matières - Alsace" a été consulté. Les rubriques "Industrie Alsace" et "Industrie Strasbourg" ne répertorient que des études générales et statistiques. La rubrique annuaire nous a donné la cote des 3 seuls Bottins de la bibliothèques et de 3 annuaires de la SOGENAL. Quand les entreprises ont été inventoriées, ce fichier ainsi que le fichier "auteurs Alsace" a servi pour rechercher les ouvrages publiés sur ces entreprises, mais ils sont peu nombreux.

La section cartes et plans nous a fourni la liste de son fond sur Strasbourg qui n'apporte guère d'éléments complémentaires aux autres sources.

#### **4.4. LE BRGM**

Le BRGM/SGAL possède un fonds de cartes topographiques antérieures à 1950.

#### **4.5. LE CADASTRE**

Le Service du Cadastre ne dispose que du cadastre actuel (1980) et de celui de 1910 dont le catalogue n'est consultable qu'aux Archives départementales. Il n'a pas été utilisé, le plan du SIG de la CUS à 1/2000 figurant les numéros des parcelles cadastrales, le contour des bâtiments et des numéros de rues.

#### **4.6. LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIES DE STRASBOURG (CCIS)**

La CCIS possède un service d'information et de documentation ainsi qu'un service "fichier des entreprises". Ces services nous ont fourni l'état actuel de l'occupation, par les entreprises, de la Plaine des Bouchers.

#### **4.7. LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)**

La DRAC a effectué, pour le compte du Ministère de la Culture, l'inventaire des établissements industriels représentatifs de l'histoire industrielle de la région. Le rapport 7 concerne la ville de Strasbourg .

Sur une centaine de dossiers, 25 concernent la Plaine des Bouchers, ce qui souligne bien l'importance de cette zone industrielle dans l'essor de la ville entre les deux dernières guerres. Ces dossiers présentent un historique qui s'est révélé une des meilleures sources pour notre étude.

#### **4.8. LA CUS**

Deux services à la CUS ont été nos deux meilleures sources :

la **Police des bâtiments**, qui archive tous les dossiers et correspondances concernant les permis de construire et les autorisations de pose d'enseignes. Ils comprennent assez souvent des copies de demande d'installations classées et des certificats de demande de renseignement d'urbanisme permettent d'évaluer souvent la date de cessation d'activité d'une entreprise. Les dossiers sont classés par numéros de rues et contiennent souvent des extraits de plans cadastraux ;

le **Service d'information géographique** qui nous a fourni des copies des plans détaillés de la ville (1931 à aujourd'hui) et une disquette avec le parcellaire cadastral et le bâti simplifié.

#### **4.9. AUTRES ORGANISMES**

L'ADIRA ne communique pas ses archives, mais nous a recommandé au Service économique de la CUS qui nous a envoyé une documentation sur le sujet.

Le CERARE est implanté à Mulhouse et conserve essentiellement des fonds d'archives privés originaires de cette ville et de ses environs.

La Chambre des métiers n'a qu'un fichier incomplet couvrant un grand nombre de professions. Les fichiers anciens ne sont pas consultables.

La DRIRE a autorisé la consultation des dossiers d'installations classées aux Archives départementales.

La Direction régionale des télécommunications : le service de documentation et la bibliothèque de la Poste ne renferment aucun annuaire ancien. La bibliothécaire nous a recommandé de prendre contact avec les Amis de l'histoire des PTT d'Alsace. Une bonne mémoire de facteur des années 20 ou 30 pourrait être utile, mais l'exploitation de cette source, probablement orale, n'a pas été mise en priorité.

Le Port autonome de Strasbourg n'a pas d'archives sur la Plaine des Bouchers.

Le Service de documentation de la Préfecture ne renferme que des documents récents. Les dossiers d'installation classées ne seraient pas complets et il n'a pas été possible de trouver les services où les registres de main courante sont consultables.

Comme le cadastre, le livre foncier ne mentionne que les propriétaires. Sa consultation est très longue et n'est concevable qu'au niveau d'une monographie sur une ou quelques entreprises.

Consultable au tribunal de Strasbourg, le registre du commerce ne concerne que les entreprises en activité. Les dossiers les plus anciens ne remontent pas au delà de 1954.

La bibliothèque de l'Institut de Géographie (ULP) était en déménagement. La consultation du DEA de C. Kuntz (1967) sur la place de l'industrie et de l'artisanat dans l'agglomération urbaine de Strasbourg a contribué à orienter favorablement notre recherche documentaire.

La cartothèque de l'Institut de Géologie (ULP) possède les fonds topographiques du Service géographique de l'armée dans la période 1920 - 1950.

## **5. Analyse des cartes, plans et photos aériennes**

### **5.1. PERIODE ANTERIEURE A 1920**

Pour la période antérieure à la création de la zone industrielle (1910), on dispose d'une carte topographique à 1/25 000 publiée en 1884. La zone est rurale et ne figure aucun établissement industriel. Dans sa partie centrale deux gravières de faible étendue sont représentées (annexe 1, carte 1). La plus étendue se situait au Sud de la rue des Frères Eberts. Ces gravières ne semblent pas citées dans l'inventaire des décharges historiques du Conseil Général du Bas-Rhin. Cette absence d'industries avant 1910 est confirmée par un plan de 1909, déposé au Cabinet des estampes. Entre 1910 et 1920, l'iconographie recueillie se limite à un plan non daté à 1/7500 de W. Heinrich (Strasbourg ; carte annexe 1, carte 2) où figurent le premier bâtiment des usines Mathis et une cartonnerie, à l'emplacement de l'actuelle cartonnerie Schissele (1 rue Job). Les projets de voirie et de réseau ferroviaire sont représentés. Il seront construits, selon cette épure, principalement dans l'entre-deux-guerres.

### **5.2. PERIODE 1920-1939**

Les premières cartes du service géographique des armées, à 1/50 000 (1920) reprennent la carte topographique allemande de 1884 sans mise à jour. L'édition de 1921, à cette même échelle (carte annexe 1, carte 3), marque vraisemblablement l'état de la zone à l'issue de la première guerre mondiale. La grande scierie Fischer, implantée en 1916, y est figurée et 2 autres fabriques y apparaissent (rue Job et rue du Verdon).

Le plan officiel de la ville de Strasbourg, à 1/4000 de 1924 (annexe 1, carte 4), montre le grand essor de la partie nord de la zone dans les 5 années qui ont suivi la première guerre mondiale. Les usines Mathis se sont très largement développées vers la rue de la Plaine des Bouchers. les autres implantations concernent essentiellement le Nord de la rue Schertz, la rue du Maréchal Lefèbvre, la rue de la Fédération et la partie médiane de la rue Plaine des Bouchers. Au sud de cette rue on remarque les nombreux bâtiments des Ateliers de Strasbourg. L'édition de 1931 révèle l'implantation d'entreprises principalement entre la rue du maréchal Lefèbvre et la route de la Fédération et sur le coté sud de la rue Schertz.

### **5.3. PERIODE 1939-1945**

Le seul document recueilli est une carte topographique à 1/50 000, reprenant la carte française, avec une toponymie entièrement germanique. Le tissu industriel de la zone apparaît semblable à celui de 1931 (annexe 1, carte 5). Nous verrons que les modifications lors de cette période consistent plus en mutations qu'en créations. La reprise des usines automobiles Mathis par le constructeur de moteurs d'avions Junkerswerke illustre bien cette évolution.

#### 5.4. L'APRES-GUERRE

La période 1945-1980 se caractérise par des mutations dans la partie nord de la zone et l'installation d'entreprises nouvelles au Sud de la rue Schertz où la seule implantation importante était celle, depuis 1921, des ateliers de Strasbourg (annexe 1, cartes 6 et 7). En 1976, l'occupation du site est presque complète, à l'exception d'une étroite bande méridionale et les années 1980 vont initier la mutation vers le secteur tertiaire. La plupart des sites abandonnés par l'industrie sont repris par des SCI qui construisent des halls de stockage et des bureaux.

#### 5.5. LES RESEAUX ROUTIERS ET FERROVIAIRES

Bien développés, les réseaux routiers et ferroviaires couvrent 24 ha soit les 1/6 de la zone. Leur plan date de la création de la zone en 1910. Si toutes les rues ont été construites, le réseau ferroviaire n'a guère dépassé, vers le Sud, la rue des frères Eberts. A l'exception des rues Schertz et Lafayette, les rues sont assez larges. Propriété de la CUS, le réseau ferroviaire est entièrement conservé. Les entreprises CALCIA (béton) et SEITA (tabac) l'utilisent encore.

Les changements de noms de rues sont assez nombreux ; à noter :

Noms actuels	Noms allemands	Anciens noms
avenue de Colmar	Kolmarerstrasse	
route de la Fédération	Metzgerastrasse	
rue des frères Eberts	Maynostrasse	
rue Job	Jobstrasse	chemin des prés
rue Lafayette	Markus-Otto-Strasse	
rue du Maréchal Lefèbvre	Feldmarschal-Wurmser-Strasse	chemin de la Fédération
rue Livio	Liviostrasse	
rue de la Plaine des Bouchers	Danzigerstrasse	
rue Saglio	Sagliostrasse	
rue Schertz	Schertzstrasse	

Soulignons que les toponymes "Plaine des Bouchers" et "Metzgerau" désignent des rues différentes ; de même, "route de la Fédération" et "chemin de la Fédération" ont été attribués à des voies distinctes.

## 6. Résultats de l'inventaire

### 6.1. SITES INDUSTRIELS

La recherche des sites a été longue (25 jours), mais, grâce au croisement de plusieurs sources d'information, les anciens sites industriels ont été largement retrouvés, dans une proportion que l'on peut évaluer au moins à 95 %, la succession des activités ayant été retrouvée dans presque toutes les adresses. Les résultats sont présentés dans les tableaux en annexe 2. Sur 55 sites industriels identifiés, 37 sont sans activité industrielle actuelle, 17 ont été retenus pour stockage d'hydrocarbures et 12 pour activité de construction ou d'entretien mécanique.

Les dates de début d'activité ont été presque toutes retrouvées pour les sites sélectionnés, mais très partiellement pour les cessations d'activités. A défaut de ces dernières, les dates de témoin d'activité (annuaires, poses d'enseignes...) ont été mises dans la base de données. La plupart des entreprises ont pu être précisément localisées. Les numéros de rues étant peu nombreux et imprécis, nous avons eu recours au parcellaire cadastral, base de la carte des sites sélectionnés jointe (annexe 3), établie selon la base du SIG de la CUS.

#### ***Anciens sites***

L'occupation de la plaine des Bouchers a commencé par l'implantation des usines d'automobile MATHIS (1911) et d'une cartonnerie. Ensuite se sont installées de grandes scieries (Fischer, en 1916 et Lazard). Dans les années 20 s'établissent de nombreux ateliers où prédominent la tôlerie, la fonderie, la chaudronnerie, la serrurerie, la menuiserie métallique et la construction de machines outils. soit principalement le travail des métaux avec prédominance des industries de transformation des métaux ferreux. Une des pollutions potentielles les plus importantes est celle du dégraissage des métaux. Le travail du bois se diversifie par l'implantation de menuiseries industrielles, de parqueteries et de cartonneries. Avec quelques fabriques et l'utilisation de nombreuses cabines de peinture au pistolet, tant dans les industries de transformation que dans les nombreuses carrosseries, les peintures et vernis restent une source potentielle de pollution. Dans la plupart des cas, les quantités rejetées ont été vraisemblablement faibles. L'industrie chimique n'a pris une certaine extension que dans le site PROCHIMEST, héritier d'une soixantaine d'année de stockage et transformation de produits. Parmi les autres activités mentionnons l'électricité et la téléphonie (TELIC), les dépôts de chiffons et vieux métaux ou de produits asphaltiques, les industries alimentaires (décaféination, avec usage de solvants organiques, et activités offrant a priori moins de risques : huileries, fonderies, fabriques de pâtes et d'entremets). Citons enfin les imprimeries de dimension modeste, et l'industrie du tabac. En comptant les négoce de carburants, l'existence de plus de 50 sites de stockage d'hydrocarbures est connu. Toutes les citernes sont-elles restées étanches ?

### **Sites en activité**

Industrie longtemps prédominante sur le site, celle des métaux et constructions mécaniques comprend encore une dizaine d'entreprises d'importance moyenne (10 à 100 employés) : ACO (serrurerie), ALCOMAT, MECAL, MERGER, MONTAL (ascenseurs), NUSSBAUM (robinetterie), SCHEYEN, SPIERTZ-PRESSES, SCFM (MEYER TUBES) et STEIBLE. Les autres types d'industrie ne comprennent qu'une ou deux entreprises : appareillage électrique (BACO), caoutchouc (CIDE), chimie (PROCHIMEST), couleurs et vernis (SCHREIBER), imprimeries de taille modeste (LITEWSKA et BAUCHEZ) et matières plastiques (ROTH FRERES, sièges de voiture en mousse).

### **6.2. ACCIDENTS**

Après consultation de personnes compétentes à la Police municipale et aux casernes de pompiers, nous avons appris que les accidents sont inscrits sur un registre tenu par les services de secours et incendie à la Caserne Ouest. Ce registre ne comporte pas de classement par rues et par type d'accident. Comme le nombre d'interventions est, en moyenne, de 12000 par an, cette source est difficilement utilisable.

Les dossiers des archives de la Police des bâtiments mentionnent une partie des sinistres liés aux guerres. Ils signalent, ainsi que les dossiers d'installation classées, des incendies dévastateurs. Ces divers sinistres sont indiqués par la rubrique "accidents" du tableau . Les destructions de la dernière guerre (bombardements de 1944) ont surtout affecté les anciennes usines Mathis, la rue Schertz et la rue Lafayette.

Une pollution de la nappe par des COV, au droit des sites PROCHIMEST et SPE, a été détectée en 1992.

### **6.3. GRAVIERES**

Deux gravières sont figurées sur la carte à 1/25 000 de 1884 (annexe 1, carte 1). L'une au Nord de la rue des frères Eberts, recoupait probablement les parcelles 18, 142, 172, 173, 207 et 208. L'autre, de faible étendue, dans l'axe de la rue Saglio, pourrait se situer sur les parcelles 136, 194 et 219. L'édition de 1957 (annexe 1, carte 6) de la carte topo à 1/25 000 IGN figure un front de carrière au Sud de la rue des frères Eberts (parcelles 150, 159, 176, 183, 186, 314 et 315). Ces gravières ne sont pas citées dans l'inventaire des décharges historiques du Conseil Général du Bas-Rhin qui n'en mentionne aucune dans la zone d'étude. Il pourrait éventuellement y avoir eu confusion avec des gravières situées par l'inventaire plus au Sud à Illkirch.

#### **6.4. IMPLANTATIONS MILITAIRES**

Le bâtiment de la Junkerswerke, construit sur les parcelles 265 et 266 et inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, par arrêté préfectoral du 14 janvier 1993, dépendait en 1951 du ministère de la défense nationale. L'aire qui l'entoure est aujourd'hui utilisée pour le stockage de matériel de location par l'entreprise LOCAREST.

## 7. Classification des sites

### 7.1. CRITERES RETENUS ; NOTATION

Ont été retenus les anciens sites industriels présentant un risque de pollution par leur activité ou leur possession de matières dangereuses ou insalubres, en particulier les anciennes installations classées. Ils ont été notés selon les critères (ou codes) définis par le Ministère de l'Environnement dans la note du 17 avril 1996 jointe en annexe 4 :

- **critère nature**, comprenant 3 groupes définis selon un ordre décroissant, simplifié ici selon les principales occurrences :

- 1er groupe, récupération, productions des industries de la chimie, dépôts d'hydrocarbures, fonderie des métaux non ferreux, , traitement du bois, imprimerie ;
- 2e groupe, industries mécaniques, ateliers d'entretien et de maintenance ;
- 3e groupe, autres activités industrielles.

- **critère "situation"**, codé selon le type d'aménagement du site :

- 4, zones sensibles, résidentielles ou d'activités récréatives ;
- 2, autres usages du site.

- **critère vulnérabilité/sensibilité** des eaux souterraines et superficielles :

- 4, sites localisés dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné ;
- 3, sites localisés dans un aquifère vulnérable (cas de la Plaine des Bouchers) ;
- 1, sites localisés dans un aquifère faiblement vulnérable.

On se référera dans la suite à ces critères sous le terme "critères SEI".

### 7.2. SELECTION, CLASSIFICATION

Les sites retenus en fonction du critère nature (sites appartenant au 1er ou au 2e groupe) ont été ensuite classés, selon la classification proposée par le SEI, par le croisement des codes de situation et de vulnérabilité. Tous situés de manière identique au dessus de l'aquifère des graviers rhénans, en dehors d'un périmètre de protection éloigné ou rapproché, ils ont un code de vulnérabilité 3 et ne diffèrent que par leur code de situation. Le classement obtenu par la somme des codes situation et vulnérabilité est donc une valeur entre 4 et 7 (annexe 2).

Les sites les plus sensibles (classés 7) sont liés à leur vocation actuelle (restaurant, activités de loisir, locaux d'habitation) ; ils sont au nombre de 4. La plupart des autres sites sont classés en 5b (27) ; enfin, 6 sont classés en 4 : des friches et un parking.

Ils ont été cartographiés d'après leurs numéros de parcelle sur un fond numérique issu du SIG de la CUS, avec un codage couleur correspondant à leur priorité d'après la classification du SEI (annexe 3).

## 8. Conclusions

### 8.1. SPECIFICITE DE LA RECHERCHE

Cantonnée à une zone incluse au centre de l'agglomération strasbourgeoise, la recherche a été, par nécessité, orientée vers des sources particulières, spécifiques aux grandes villes d'Alsace. **La méthodologie n'est donc applicable qu'aux villes de Colmar, Mulhouse et Strasbourg.**

### 8.2. SOURCES PRINCIPALES UTILISEES

**Les archives de la Police des bâtiments de la ville de Strasbourg ont été la source documentaire la plus fructueuse.** Elle renferment essentiellement les plans déposés pour la construction des bâtiments, mais aussi de la correspondance (l'entête des lettres d'entreprises donne souvent la nature de leur activité ; les demandes de pose d'enseigne ou les remontrances pour poses d'enseignes illicites fournissent des dates témoins de cette activité), des doubles des dossiers d'installations classées, parfois des demandes de renseignement d'urbanisme, indices d'une vente ou d'une cessation d'activité. **En dehors des agglomérations de Colmar, Mulhouse et Strasbourg,** ce type d'archives est géré par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) qui ne conserve les dossiers qu'une dizaine d'années.

La seconde source est l'Inventaire du Patrimoine industriel, effectué par la DRAC, présentant un historique et des plans détaillés pour 25 établissements de la Plaine des Bouchers (sur une centaine de dossiers établis pour l'ensemble de la ville de Strasbourg). Pour d'autres secteurs, elle a toute chance d'avoir un caractère ponctuel.

Dans les dossiers d'installations classées, consultés aux Archives départementales, ont été trouvées, principalement, les demandes et autorisations de stockage de carburants et matières inflammables.

Les bottins, malheureusement peu archivés, et les annuaires de la Ville de Strasbourg sont précieux pour retrouver la nature et les dates d'activité.

### 8.3. TEMPS PASSES

La recherche documentaire est la plus gourmande en temps de travail et a duré plus de 5 semaines. Plusieurs centaines de dossiers, certains de la taille d'un gros dictionnaire, ont été dépouillés dans les archives de la Police des bâtiments. La recherche est en outre limitée par les heures d'ouverture (5 heures par jour, à la Police des bâtiments). Ensuite vient la compilation et synthèse des données (2 semaines) puis la mise en forme (1 semaine). La visite sur le terrain n'a pris qu'une seule journée, mais dans le cadre de l'étude, il n'était pas prévu de faire d'enquête auprès des établissements actuels.

### 8.4. SITES PRIORITAIRES

Les critères de sélection proposés par le Service de l'Environnement Industriel (DPPR, Ministère de l'Environnement), dans sa note du 17 avril 1996, amènent à sélectionner quatre sites pour un examen détaillé (cf. annexe 2). **Comme le critère de vulnérabilité n'est pas discriminant pour une zone située en totalité sur la nappe, ces sites sont de fait sélectionnés en fonction de leur occupation actuelle : restaurant, jardin, habitation.**

N° du site	Localisation	Usage actuel	Activité passée	Polluants potentiels
7	7 rue des Frères Eberts	habitation	reliure industrielle	solvants ?
10	1 rue du Doubs	jardin	batteries + pièces automobile	plomb ?
28	13 rue Livio	restaurant	fabrique de volets roulants	fuel
32	1 rue Schertz	restaurant	constructions mécaniques et centrale à béton	solvants chlorés

Ils sont cartographiés en rouge sur le plan fourni en annexe 3. Les risques de pollution de ces sites ne paraissent pas plus importants que la plupart des autres anciens sites industriels de la Plaine des Bouchers.

### 8.5. COMPARAISON AVEC L'ETUDE MULHOUSE-THANN

La méthode préconisée par le test Mulhouse-Thann préconisait :

1. Exploitation des cartes anciennes,
2. Prise en compte des listes et recensements préexistants (DRIRE, DIREN, DDA, DRAC, BRGM),
3. Exploitation du fichier des installations classées (préfecture),

4. Compilation dans diverses archives et bibliothèques, par ordre de priorité : les chambres de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, les Archives départementales, la Société Industrielle de Mulhouse et la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg,
5. Validation et complément de l'information par l'approche communale.

Dans l'étude de la zone industrielle de la Plaine des Bouchers, cette méthodologie a dû être complétée et modulée :

- point 1 : l'étude des cartes a dû être complétée par celle des plans détaillés de la ville de Strasbourg, en particulier des différentes éditions du plan officiel de la ville à l'échelle de 1/4000 qui a l'avantage de figurer à la fois le parcellaire cadastral et le contour des bâtiments, ce qui permet un repérage planimétrique précis ;
- point 2 : seule la consultation de l'inventaire du patrimoine industriel a été aisée et fructueuse ;
- point 3 : la recherche des dossiers d'installations classées à la Préfecture du Bas-Rhin n'a pas abouti, mais grâce à un versement de la DRIRE aux Archives départementales, ceux-ci ont pu être consultés dans cet organisme ;
- point 4 : seule la recherche dans les services d'archives de la ville de Strasbourg a été fructueuse et même fondamentale dans notre étude ; archives de la Police des bâtiments et annuaires de la ville de Strasbourg, conservés aux Archives de la ville ;
- point 5 : dans l'exemple d'une grande ville, comme Strasbourg, l'approche communale s'effectue par une consultation des services conservant une documentation, des archives et des plans utiles pour l'étude ; ici elle a été fondamentale et déterminante, permettant de satisfaire , en particulier aux point 1 et 4.

## **8.6. GUIDE METHODOLOGIQUE DE RECHERCHE**

Dans une optique méthodologique, il faut bien distinguer le cas d'une grande ville gérée par une mairie ou une communauté urbaine structurées en services et une commune de dimensions modestes où la recherche s'orientera vers les personnes ayant la meilleure connaissance de l'histoire de la commune. Nous conseillons donc une démarche en cinq points.

1. Acquisition ou photocopies des cartes et photographies aériennes IGN, des plans de villes disponibles en librairie et des plans cadastraux, si la surface de la zone d'étude est petite, pour permettre un repérage avant toute enquête ;
2. Visite préliminaire de la zone d'étude (dans le cas de secteurs peu étendus) pour comparer l'état et la disposition actuelle de la zone par rapport aux cartes, photos et plans recueillis ;

3. Consultation des services compétents dans une grande mairie et des personnes "possédant la mémoire de la commune" pour une autre localité afin d'orienter la recherche vers les meilleures sources : études et monographies spécifiques sur la zone étudiée ; localisation des fonds d'archives utiles ; lieux de conservation de plans anciens... Dans tous les cas le chargé d'étude devra expliquer l'utilité publique de sa recherche et montrer qu'elle n'a aucun lien avec tout enjeu partisan local.

4. Exploitation du fichier des installations classées, aux Archives départementales (département du Bas-Rhin) ou à la Préfecture (département du Haut-Rhin).

5. Consultation dans diverses archives et bibliothèques, en fonction de l'orientation donnée par la phase 2 ou de manière inductive si la consultation communale a été peu fructueuse : chambres de commerce, essentiellement pour dresser l'état actuel de la zone d'étude ; archives communales, départementales, d'organismes, de sociétés ou archives privées ; bibliothèques (fichiers alsatiques en particulier) ; chambres syndicales si les activités du site sont bien caractérisées. Les-mots clés à prendre en compte seront avant tout : annuaires, bottins, inventaires, industrie, les noms de communes et lieux-dits où se trouve la ou les zones d'étude, les noms des organismes, des sociétés ou des personnages connus y ayant exercé leur activité.

## **8.7. FIABILITE ET REPRESENTATIVITE DES RESULTATS**

### *Exhaustivité des données*

Dans les dossiers d'archives de la Police des bâtiments, il est possible de retrouver la succession des entreprises qui se sont succédées sur les différents sites de la Plaine des Bouchers. La présence de plans dans les dossiers et le recoupement avec d'autres sources montre que l'inventaire que nous avons fait est proche de l'exhaustivité. Nous l'avons évalué à 95% pour tenir compte de la possibilité de location partielle de bâtiments d'une entreprise à d'autres sociétés ou d'occupation de locaux sans modifications ou poses d'enseignes qui n'auraient pas laissé de traces à la Police des bâtiments. L'activité principale des entreprises a presque toujours été retrouvée. En contrepartie, l'utilisation de polluants potentiels ne peut être décelée de manière directe que par les dossiers d'installations classées. En dehors de ces dossiers, elle n'a pu être évaluée que de manière indirecte d'après le type d'activité. Seules les archives d'entreprises, lorsqu'elles sont conservées de manière exhaustive, peuvent révéler la nature et les quantités des produits utilisés et les précautions prises lors de leur emploi.

### *Economie de temps*

La connaissance, à priori, des sources réellement utilisables aurait permis une économie de 2 jours au maximum. C'est peu mais l'assurance de passer l'essentiel du temps sur les meilleures sources permet d'optimiser leur exploitation. Prévoir un peu de temps pour la recherche de sources d'information nous paraît nécessaire.

### ***Valeur de la sélection***

Les sites les plus potentiellement "dangereux" de la Plaine des Bouchers, notamment les industries chimiques, sont des sites industriels encore en activité, éliminés de la sélection selon les directives du cahier des charges. La fabrique de produits chimiques du site 17 (RHIN), dont l'indication est seulement une mention sur un document de la police des bâtiments, est actuellement occupée par un atelier de rechapage de pneus.

La sélection des sites anciens prioritaires pour des investigations complémentaires, telle qu'elle est proposée par le Ministère de l'Environnement, croise le critère de vulnérabilité avec celui de "zone sensible", c'est à dire de site réaménagé ou en cours de réaménagement pour des habitations ou des lieux accueillant du public. Dans le cas de sites situés sur un aquifère vulnérable étendu comme l'aquifère rhénan, cette méthode ne paraît guère adéquate.

Le critère "nature de l'activité" devrait être prédominant ; ce ne sont pas les personnes résidant sur le site sensible qui sont directement menacées, mais toute la population alimentée en eau potable par la nappe située à l'aval du site.

## **8.8. ADEQUATION TEMPS-COUT-RESULTAT**

Les résultats sont :

- satisfaisants en ce qui concerne l'identification des sites ;
- partiels sur les activités précises qui ont été effectuées dans chaque site dont l'histoire ne peut être retrouvée que par une étude spécifique avec enquêtes sur le site et son ancien environnement (approvisionnement, sphère commerciale...) ;
- décevant pour la sélection par les critères préconisés par la note du Ministère de l'Environnement du 17 avril 1996 ("grille SEI", annexe n° 4) ;

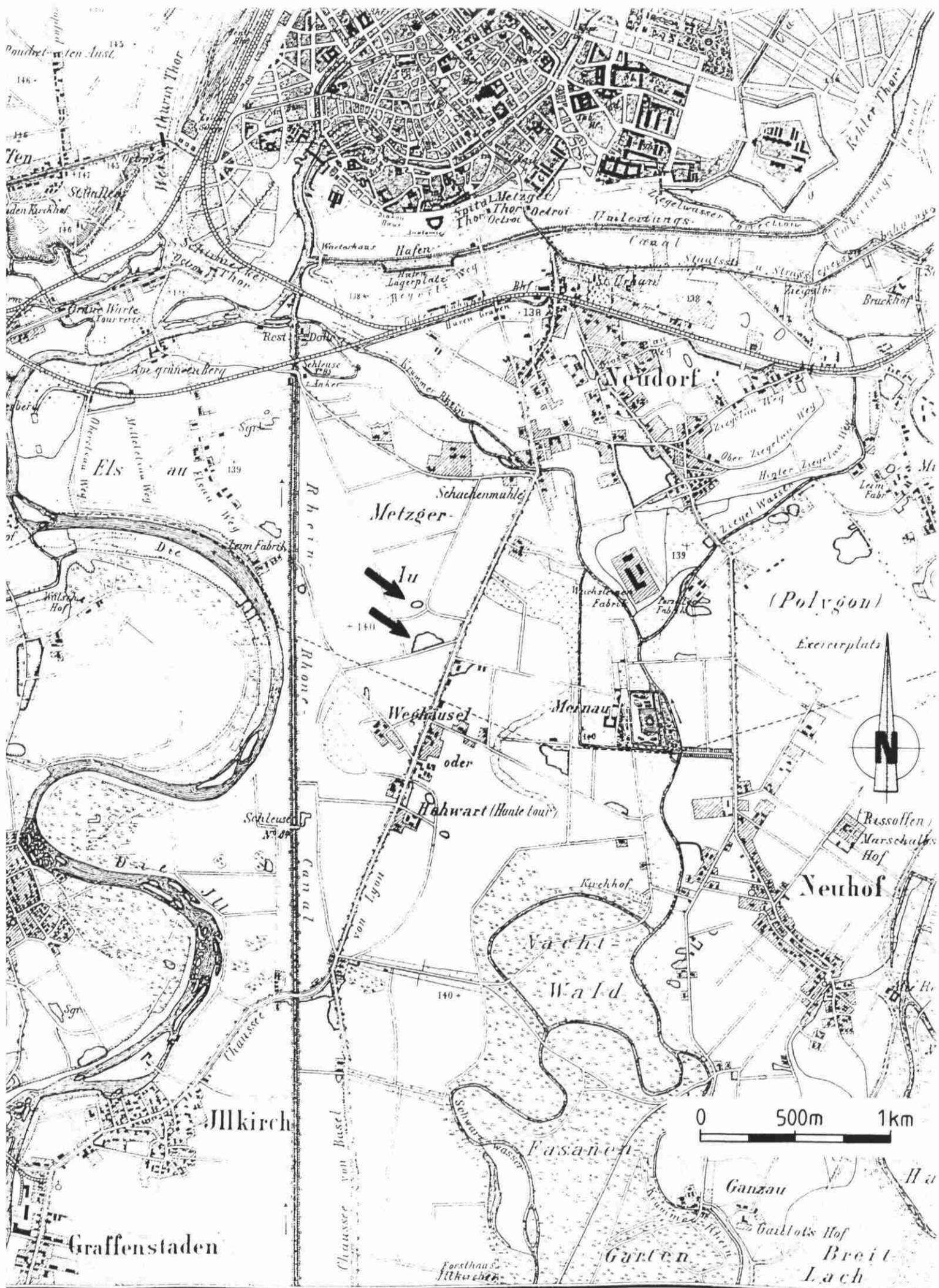
Le coût, lié essentiellement au temps passé (plus de 25 jours d'ingénieur), représente cependant une bonne adéquation coût/résultat étant donné le grand nombre de sites identifiés et localisés, pour la plupart au niveau de la parcelle cadastrale.

***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 1 - CARTE 1**

**Carte topographique des environs de Strasbourg à 1/25 000 (1884)  
R. SCHULTZ et Cie, Strasbourg**



145  
146  
147  
148  
149  
150

Wald  
Schwarze  
Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Els  
au  
Die  
Hof

Die  
Hof

Die  
Hof

Illkirch

Graffenstaden

Wald  
Schwarze  
Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Schwanenmühle  
Metzger  
Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Illkirch

Graffenstaden

Wald  
Schwarze  
Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Schwanenmühle  
Metzger  
Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Illkirch

Graffenstaden

Wald  
Schwarze  
Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Schwanenmühle  
Metzger  
Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Illkirch

Graffenstaden

Wald  
Schwarze  
Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Schwanenmühle  
Metzger  
Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Illkirch

Graffenstaden

Wald  
Schwarze  
Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Schwanenmühle  
Metzger  
Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Illkirch

Graffenstaden

Wald  
Schwarze  
Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Hafen  
Lagerplatz  
Hafen  
Hafen  
Hafen

Schwanenmühle  
Metzger  
Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Wehau  
oder  
Haupt (Haupt)

Illkirch

Graffenstaden

0 500m 1km



***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 1 - CARTE 2**

**Réduction d'un plan à 1/7 500 de la Ville de Strasbourg, non daté,  
postérieur à l'implantation de l'usine Mathis (1910),  
mais antérieur à celle de la Scierie Fischer (1915)**



***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 1 - CARTE 3**

**Agrandissement de la carte à 1/50 000 Strasbourg  
Service géographique de l'Armée (1921)**



Carre des  
Marchandise

URG

OENIGS  
OFFEN

144

STRASBOURG

Bliesberg

Ch. P. de  
Courses

Hof

141

Feil

Fab. de Colle

Equari-sage

Wag Aub

RHIN

Us. Elek

Elsau

Ophelya

Fab.

Fab.

Se

Meinau

ou la Canardiere

Fab. Metzger au Cou

140

Hohwarth

Fab.

NEUDORF

139

Mon. Kleber

Fab. de Porcelaine

Terrain de

Manoeuvres

Klebsau

0 500m 1km

Neuhof

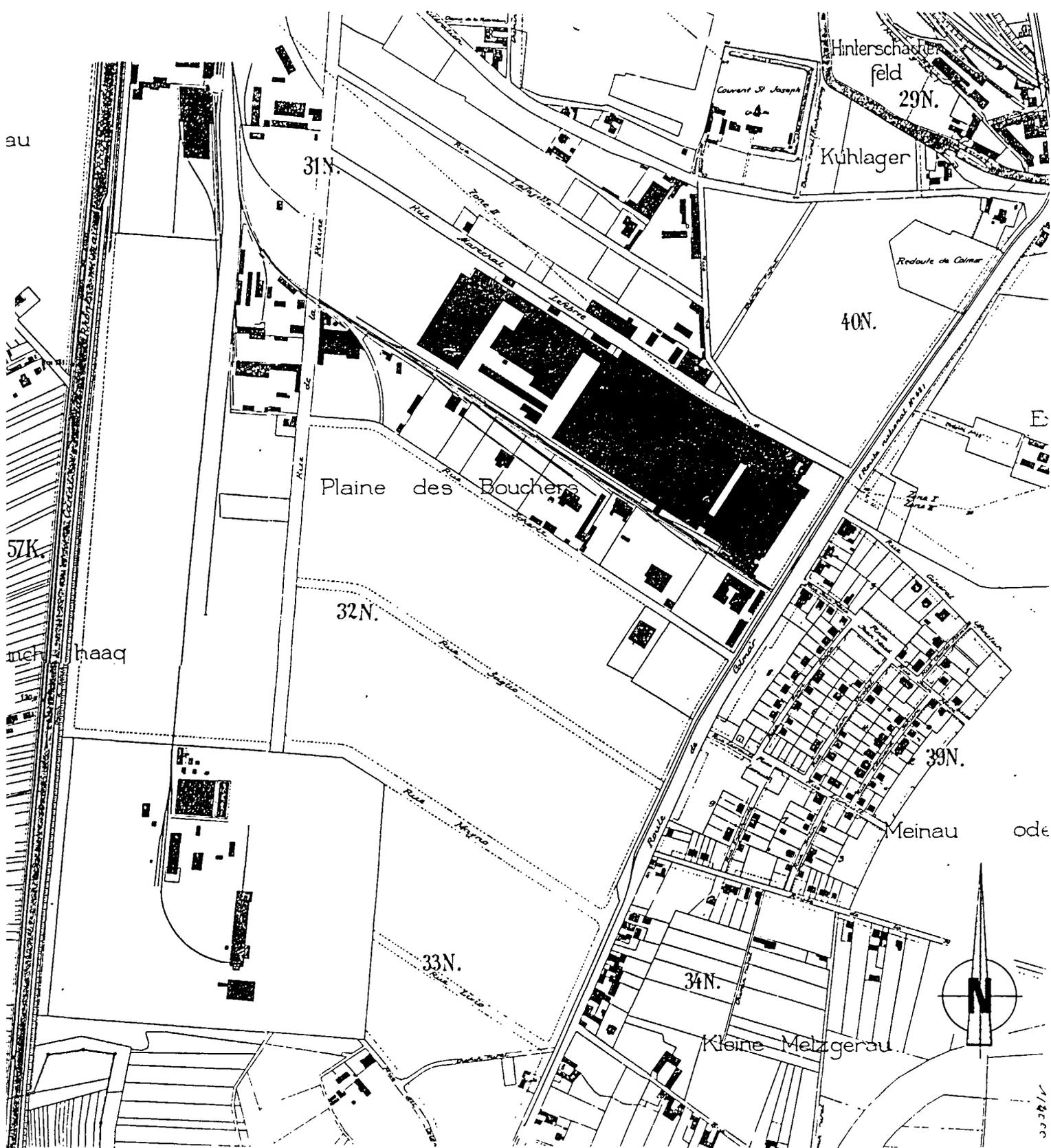
***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997**

**R 39363**

**ANNEXE 1 - CARTE 4**

**Réduction du plan officiel à 1/4 000 de la Ville de Strasbourg (édition 1924)**



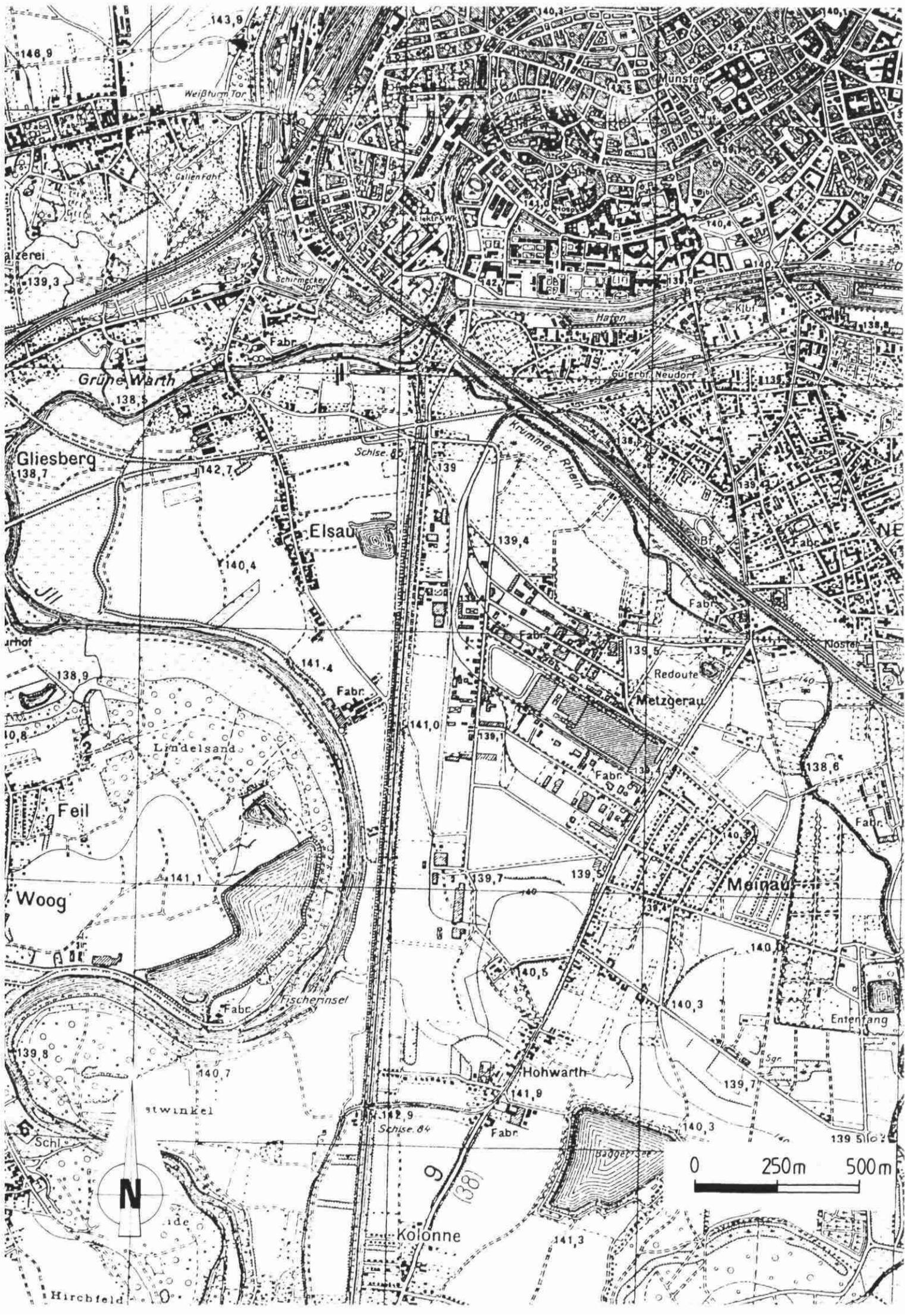
0 250m 500m

***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 1 - CARTE 5**

**Agrandissement d'une version allemande à 1/25 000  
du Service géographique de l'Armée (1941)**

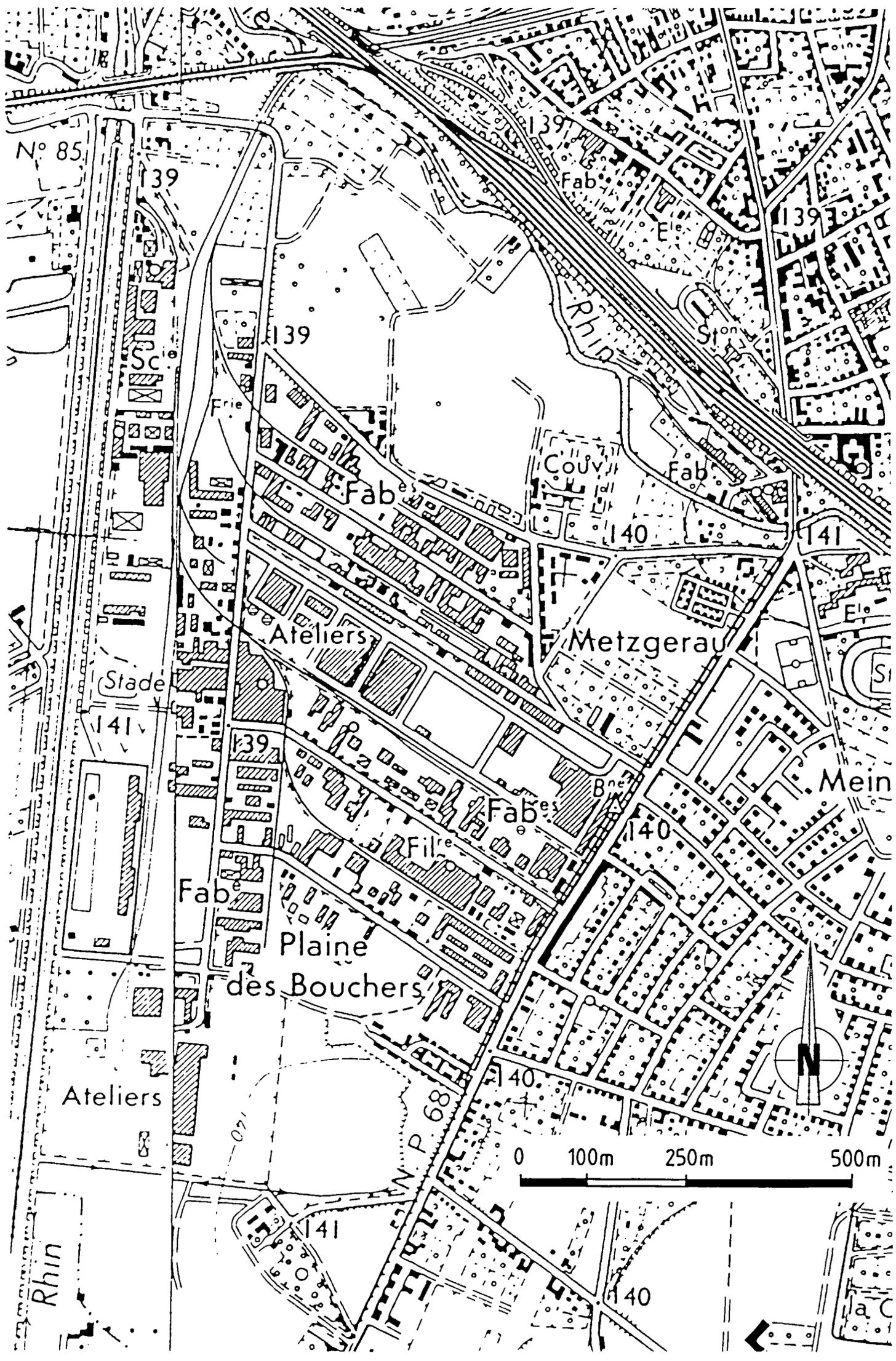


***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 1 - CARTE 6**

**Agrandissement de la carte à 1/25 000 IGN  
Edition de 1957**



***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 1 - CARTE 7**

**Agrandissement de la carte à 1/25 000 IGN  
Edition de 1990**

AISON

arrêt

Elsau

Fabr

50

39

Ecl.

ROUTE DE DOURS

Us.

Poste  
electr.

SEITA  
RN

ACO

la Plaine  
des Bouchers

141

Atelier

139

ANGEL

139

SPICHT

Zone Industrielle

ROTH

Us.

BACD

140

Couvent

138

C.E.T.



0 250m 500m

Synag.

Gymn.

Gare  
de Neud

***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 2**

**Tableau des sites potentiellement pollués  
Strasbourg - Plaine des Bouchers**

**INVENTAIRE HISTORIQUE**  
Sites potentiellement pollués  
Strasbourg-Plaine des Bouchers

En gris :  
entreprises disparues

N° site	SIGLE	RAISON SOCIALE	N°	RUE	ETAT ACTUEL	DEBUT	FIN	INST. CLASSEE	POLLUANTS POTENTIELS	ACTIVITE	ACCIDENTS	N° PARCELLE	CODE NATURE	CODE SITUATION	CODE MANERABILIT	CLASSE BS
1		LE MATHIS	200	AV DE COLMAR	Bureaux					Représentations commerciales		276 277		2	3	5b
1	SOGAMM	STE DE GAZOGENE ET DE MAT MECANIQUE	200	AV DE COLMAR				oui	Cyanures, hydrocarbures	fournitures auto		276	1			
1	MATFORD (1934)	MATHIS	200	AV DE COLMAR		1911	1954			construction automobile	dévastation 1918	276 277	1			
2		STE ALPHA PLUS	206	AV DE COLMAR	Bureaux	1992						131		2		5b
2		TELIC	206	AV DE COLMAR		1955				téléphone		131	1			
2		SCHMITT A et Cie	206	AV DE COLMAR			1955			constructions mécaniques		131	1			
2		WILLMANN	206	AV DE COLMAR		1925	1945			constructions mécaniques		131	1			
3		EX-MATHIS	11-21	RUE DU MARECHAL LEFEVRE	Bureaux, entrepôt, garage							378 379 381 255		4	1	7
3		SACAM ALSACE	11	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1947	1969		Essence, solvants	Concessionnaire automobile		378	1			
3	MATFORD (1934)	MATHIS	11-21	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1911	1954			construction automobile	dévastation 1918	378 379 381 255	1			
4		STE GARAGE DE LA TOUR	66	RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	Ateliers	1993				Garage et ateliers de la ville		141 168		2		5b
4		FONDERIE SIMON	66	RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS		1931	1992			fond (cuivre bronze aluminium)		141 168	2			
5		Entrepôts de la ville	96	RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS	Entrepôt					Entrepôt de la ville		214		2	3	5b
5		E FORRER ET FILS	96	RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS		1985		oui	Hydrocarbures (stockage)	tôles chauffage sanitaire		214	2			
6		ESPACE INDUSTRIEL MEINAU	105	RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS rattaché à la rue de l'Arèche	bureaux, entrepôt					bureaux, services		132, 369 396		2	3	5b
6	CLARKE	ATELIERS DE STRASBOURG	105	RUE DE LA PLAINE DES BOUCHERS		1921	1986		Hydrocarbures (stockage)	forge chaudronnière		132 369 401	2			
7		complexe culturel et social SCHMITT S A	7	RUE DES FRERES EBERTS	Habitations	1989				habitations, église, supermarché		156	1	4	3	7
7	SCHMITT S A		7	RUE DES FRERES EBERTS		1982				refrue industrielle		156	1			
8		HYPER AFFAIRES	8	RUE DES FRERES EBERTS	Commerces					supermarchés		173		2	3	5b
8		ZAVAGNO-RIEGEL et Cie	8	RUE DES FRERES EBERTS		1983		OUI	Fuel (stockage)	dalles de mosaïque		173	2			
8		Site abandonné	9	RUE DES FRERES EBERTS	Friche					friche		314		1	3	4
8		Site KIEBER-COLOMBES	9	RUE DES FRERES EBERTS		1964			fuel (stockage 4000)	dépôt-vente de pneus		314		1		
10		Jardins	1	RUE DU DOUBS	Potagers					jardins		151		4	3	7
10	CFEC	Cie FRANCAISE D'ELECTROCHIMIE	1	RUE DU DOUBS		1971			plomb?	batteries et pièces d'automobile		151 ?	1			
11		CEREST POMPAC TRUMMEL	1C 1N	RUE DU DOUBS	Commerces					vente carrelages et fourm indust	102 1	98 à 201, 203 à 208 221 à 223		2	3	5b
11	Ets INDUSTRIEL D	LAMERU	1C...1N	RUE DU DOUBS		1925			traitement du bois ?	commerce du bois	102 1	98 à 201, 203 à 208 221 à 223	1			
11	LAZARD & Cie	LAZARD & Cie	1C...1N	RUE DU DOUBS		1925	1946		traitement du bois ?	scierie	102 1	98 à 201, 203 à 208 221 à 224	1			
11	SAPRO	Site d'approvisionnement en rondins	1C 1N	RUE DU DOUBS						travail du bois	102 1b	198 à 200 203 à 208 221 à 224	1			
12		KELLER	1N	RUE DU DOUBS	Friche					friche		146		1	3	4
12		KELLER S A	1N	RUE DU DOUBS		1933				menuiserie (cuisines)		146	1			
13		SCHOETTLE	2	RUE DU DOUBS	Commerce	1985		oui	acétylène dissous	commerce accessoires automobile		78, 102 160 208 210		2	3	5b
13		FROELICH Patrick	2	RUE DU DOUBS		1985			1ère cat	Liquides inflammables		210 ?	2			
13		METZGER DIEBOLD	2	RUE DU DOUBS		1922				hydrocarbures (stockage)		78 102 160 208	2			
14		MATTER, LEHMANN	7	RUE DU DOUBS	Commerces					commerce de gros		98 165 à 167		2	3	5b
14		STABMANN Robert	7	RUE DU DOUBS		1954	1983	OUI	Liquides inflammables	prod chim, asphalte, coul, vernis		165 à 167	2			
14		LEOPOLD ET Cie	7	RUE DU DOUBS		1923				prod métal pour mines et carr		97 166 167	1			
15		BENDER et JENNY	14	RUE DU MARECHAL LEFEVRE	Commerces	1932				matériel agricole et de menuiserie		60		2	3	5b
15		BRANDEBURGER ET MENGELE	14	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1959				machines agricoles		60	1			
15	CITROEN	CITROEN	14	RUE DU MARECHAL LEFEVRE					Hydrocarbures (stockage)	concessionnaire automobile		60	1			
15		SCHOCH Gebrueders	14	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1941				généralisation		60	1			
15	RADIO FORNETT	P. BUSSON & Cie	14	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1932				industrie électrique		60	1			
16		KATTUS Armand	20	RUE DU MARECHAL LEFEVRE	Bureaux	1956						113		2	3	5b
16		IMPRIMERIE COMMERCIALE D'ALS LORR	20	RUE DU MARECHAL LEFEVRE			1956			imprimerie		113	2			
16		STOCKREISER	20	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1926				fab caisses d'emball en bois		113	1			
17		COMPTOIRS DES ACIERS GUNTHER	22	RUE DU MARECHAL LEFEVRE	Commerces	1945				Commerce acier		112		2	3	5b
17		RHM et Cie	22	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1924			Chêne	fab produits chimiques		112	2			
17		PNEUS LOUIS	22	RUE DU MARECHAL LEFEVRE						vuicarsation rechapage		112	2			
18		LOCAREST	31-33	RUE DU MARECHAL LEFEVRE	Entrepôt					location de matériel		254 265 266 267 268		2	3	5b
18		CITROEN	31	RUE DU MARECHAL LEFEVRE						ateliers		254	1			
18		STE PARAGON-MOORE & A	31	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1978				imprimerie		254	2			
18		JUNKER	33	RUE DU MARECHAL LEFEVRE		1941	1945			moteurs d'avion, avec essais		254 265 266 267 268	2			
18		MATHIS	33	RUE DU MARECHAL LEFEVRE						construction d'automobiles		254 265 266 267 268	2			
19		RHM et MOSELLE	3	RUE LA FAYETTE	bureaux	1991						81, 375 376		2	3	5b
19		PARAGON S A	3	RUE LA FAYETTE		1973	1991			imprimerie		81, 375 376	2			
19		NUMERUS	3	RUE LA FAYETTE		1926	1970	OUI	Fuel (stockage)	Imprimerie	bombardé en 1944	81 375 376	2			

**INVENTAIRE HISTORIQUE**  
Sites potentiellement pollués  
Strasbourg-Plaine des Bouchers

En grisé :  
entreprises disparues

N° site	SIGLE	RAISON SOCIALE	N°	RUE	ETAT ACTUEL	DEBUT	FIN	INST. CLASSÉE	POLLUANTS POTENTIELS	ACTIVITE	ACCIDENTS	N° PARCELLE	CODE NATURE	CODE SITUATION	CODE VULNERABILIT	CLASSE (B)
20		IANPE	4	RUE LA FAYETTE	bureau	1965						73		2	3	5b
20		EUREKA meubles	4	RUE LA FAYETTE		1960	1964	1ère catég	Solvants inflammables	vernisage par pulvérisation		73	2			
20		FAIGLE et LOWE	4	RUE LA FAYETTE		1924	1958			faucens		73	1			
20		SIDOL	4	RUE LA FAYETTE				2ème classe		produits d'entretien		73	2			
20		FAIGLE BOULANGER	4	RUE LA FAYETTE		1924				fab poêles et accessoires		73				
21		EX-ZEHNACKER	6	RUE LA FAYETTE	Commerces	1950				benes et remorques		74		2	3	5b
21		ZEHNACKER	6	RUE LA FAYETTE		1925				constructions mécaniques		74	1			
22		COMPTOIR DES ACIERS GUNTHER	10	RUE LA FAYETTE	Commerces, entrepôt	1990						79 306		2	3	5b
22	SADAMEC	STE AL SAC D'APPAREILS DE MANUTENTION	10	RUE LA FAYETTE		1925	1979			fab appareils de manutention	bombardé en 1944	79 306	1			
23		ETS KNOERR ET CIE	15	RUE LA FAYETTE	Commerces	1995				électroménager		147 194		2	3	5b
23		GACHOT	15	RUE LA FAYETTE					Hydrocarbures (stockage)	salaisons		147 194	2			
24		SOC COMMERCIALE FERS et METAUX	16-18	RUE LA FAYETTE	Friche	1934				site abandonné		132 135		1	3	4
24	SCFM	STE COMMERC FER ET METAUX	16	RUE LA FAYETTE						vieux métaux non ferreux		132 135	2			
25		WAGNER ? Mercat	19	RUE LA FAYETTE	Friche		1965			entrepôt éternit		288 289		1	3	4
25		VOSS DISTRIBUTION	19	RUE LA FAYETTE						commerce de gros		288 289	0			
25		KELLER garage	19-21	RUE LA FAYETTE		1975				garage		288	1			
25		BARTHELMEBS et FETZ	19-21	RUE LA FAYETTE		1942			hydrocarbures (1953)	entr génér construction		288	2			
26		CUS	18, 20	RUE LA FAYETTE	Friche partielle		1965			CUS (136), friche		136 209 210		2	3	5b
26		SPRENGER	18, 20	RUE LA FAYETTE		1934	1962			arbrévans		136 209	1			
26		MELFOR	18 20	RUE LA FAYETTE		1962	1990		Hydrocarbures (stockage)	vinagerie		136 210	2			
27		FISCHER SA	12	RUE LIVIO	Commerce			OUI	FUEL DOMESTIQUE	stock métal brochage (chevilles)		157		2	3	5b
27		WAGNER ?	12	RUE LIVIO		1966				menuiserie		157	1			
28	ALSACE RESTO	STE RITTER ET CIE	13	RUE LIVIO	Restauration	1973				restaurant		271		4	3	7
28		KISSENBERGER Ernest (ETS)	13	RUE LIVIO			1967 ?	OUI	Fuel (stockage)	fab volets roulants		271	2			
29		ESPACE GRAHAM BULL	2, 4	RUE SAGLIO	Friche bureaux	1965						144 151 205		2	3	5b
29		WILLMANN	2 ou 6	RUE SAGLIO						fab appareils		144 151, 185 205	1			
29	TELIC	TELEPHONIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE	2, 4	RUE SAGLIO		1955	1965			téléphone		144 151	1			
29		WILLMANN	2, 4	RUE SAGLIO						fab appareils		144 151	1			
29		SCHMITT & Cie	2, 4	RUE SAGLIO		1930	1955			constructions mécaniques		144 151	1			
30		OESCH	6	RUE SAGLIO	Friche	1965				entreprise TP		185		1	3	4
30	CERABATI	Cie GEN de CERAMI du BAT	6	RUE SAGLIO						fab carrelages		185	1			
30		WILLMANN	2 ou 6	RUE SAGLIO						fab appareils		144 151, 185 205	1			
30		CHMENTERIES D'ALSACE	6	RUE SAGLIO		1948				hall de fabrication		185	1			
31		AXE AUTO	16	RUE SAGLIO	Garage	1963				achat/vente automobiles		181		2	3	5b
31		LAMBOUR O	16	RUE SAGLIO		1947				chaudronnerie cuivre et fer		181	2			
32	HOTEL URBANIA	SNC URBANIA	1	RUE SCHERTZ	Hôtellerie	1991				Hôtel-restaurant		126		4	3	7
32		URBAN Ch et Cie	1	RUE SCHERTZ		1980				centrale à béton		126	1			
32	SOCOLEST		1	RUE SCHERTZ						constructions mécaniques		126	1			
33		STE AUTO HALL	3	RUE SCHERTZ	Commerce, garage	1995						126		2	3	5b
33		ELKOSA	3	RUE SCHERTZ		1924			Acétate d'anyle	constructions électriques		126	1			
33		STE NICOCHROME BAYER	3	RUE SCHERTZ					Chrome ?	electrolyse, polissage	Incendie 1988	126	2			
34		EX-SOCOEST	11	RUE SCHERTZ	Bureaux, commerce	1981				Services		140, 141		2	3	5b
34	STE SECOSAR par MERGER ETS	FORGES ET ACIER ROCHLING-BURBACH	11	RUE SCHERTZ		1959	1968	OUI	Hydrocarbures (stockage)	entrepôt		140 141	2			
34		ETS MERGER	11	RUE SCHERTZ		1957			Hydrocarbures (stockage)	id., boîtes de vitesses		140 141	2			
34	SOCOEST	STE CONSTR MECANIQUE DE L'EST	11	RUE SCHERTZ		1928				constructions mécaniques	bombardé en 1944	140 141	1			
35		EX-TELIC	14	RUE SCHERTZ	Commerces	1992				commerce de gros		188		2	3	5b
35		TELIC	14	RUE SCHERTZ		1987				tôlerie		188	1			
35		SPERTZ S.A.	14	RUE SCHERTZ		1977				acier de scane (métaux)		188	1			
35		MERGER	14	RUE SCHERTZ		1959				peinture, trappe bain de sel		188	2			
35		JOB Sarl	14	RUE SCHERTZ		1925			liquides inflammables	fab cigarettes		188	2			
36		STE ROULEMENT SERVICE SOPRELEST	15	RUE SCHERTZ	Commerce	1984				stockage roui à belles, grosses		272		2	3	5b
36		SOPRELEST	15	RUE SCHERTZ		1953		OUI	Hydrocarbures (stockage)	menuiserie maçonnerie		272	2			
37		EX-JOB	25	RTE DE LA FEDERATION	Parlung	1964						61		1	3	4
37		JOB	25	RTE DE LA FEDERATION		1912	1968		Chimie, hydrocarbures	cigarettes		61	1			
37		NUMERUS	25	RTE DE LA FEDERATION			1979			imprimerie		61	2			
37		MOORE-PARAGON S.A.	25	RTE DE LA FEDERATION			1979			imprimerie		61	2			

***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 3**

**Carte des sites inventoriés**



***Inventaire historique des anciens sites  
potentiellement à l'origine d'une pollution  
sur la zone de la Plaine des Bouchers  
Strasbourg (Bas-Rhin)***

**février 1997  
R 39363**

**ANNEXE 4**

**Note du Ministère de l'Environnement  
(DPPR/SEI/BPSE du 17.04.1996)  
sur la classification des sites potentiellement pollués**

INVENTAIRE HISTORIQUE  
DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS

CRITERES DE SELECTION POUR  
LA REALISATION DE DIAGNOSTICS INITIAUX

sites et sols pollués.

La suite logique des inventaires historiques est la réalisation de diagnostics initiaux, ou études de sols, et d'une évaluation simplifiée des risques sur les sites potentiellement pollués recensés et considérés comme prioritaires. Il est donc nécessaire à cet endroit de disposer de **critères pertinents** permettant de **sélectionner** parmi les sites répertoriés ceux à retenir en priorité pour réaliser un diagnostic initial.

En préalable, il conviendra de distinguer, parmi les sites inventoriés par les études historiques, les sites encore en activité (industrielle) et les sites anciens où l'activité (industrielle) a cessé ; les sites en activité seront "traités" dans le cadre normal du suivi exercé par les services d'inspection des installations classées.

**Les critères et la méthodologie de sélection proposés ci-après concernent donc exclusivement les sites anciens** et la sélection, parmi ceux-ci, des sites prioritaires pour la réalisation d'un diagnostic initial ou étude des sols et d'une évaluation simplifiée des risques.

### **1. La pertinence des critères de sélection**

Le choix des sites prioritaires doit s'exercer de façon transparente, cohérente et homogène, d'où la nécessité de déterminer, au niveau national, les critères permettant d'opérer ce choix.

Les critères de sélection à retenir doivent donc être :

- pertinents vis-à-vis des risques de pollution des sites industriels et vis-à-vis de la santé publique ;
- suffisamment discriminants pour permettre un "tri" efficace et efficient des sites (potentiellement) pollués anciens ;
- d'un accès facile en termes d'informations à rechercher et à prendre en compte ;
- clairs et sans ambiguïtés afin de ne pas laisser de place à des différences d'interprétation, ce qui serait contraire aux soucis de cohérence et d'homogénéité nationales .

### **2. Les critères de sélection proposés**

Les différents critères proposés sont les suivants :

- la nature de la ou des activités industrielles exercées antérieurement sur le site ;
- la situation du site : réaménagé ou non réaménagé (en friche) ;
- l'existence d'un projet identifié de réaménagement du site, projet décidé (Maître d'ouvrage connu) et devant être réalisé à court ou moyen terme (date du projet précisée) ;

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS

\* \* \* \* \*

### CRITERES DE SELECTION POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS INITIAUX

\* \* \*

Le recensement des sites industriels potentiellement pollués constitue la première étape de la nouvelle politique de traitement et de réhabilitation des sites et sols pollués définie par la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993. Ce recensement s'effectue par trois voies complémentaires :

- le constat ou la déclaration d'une pollution sur un site industriel ancien ou en activité ;
- l'étude systématique, avec définition de secteurs d'activité prioritaires, des sites Industriels en activité ;
- des études historiques permettant d'inventorier les sites industriels anciens sur lesquels a été exercée une activité susceptible d'être à l'origine d'une pollution de ces sites.

Les études historiques, menées généralement au niveau régional ou départemental, font l'objet d'un guide méthodologique, "Inventaire historique des anciens sites industriels", élaboré conjointement par l'ADEME, le BRGM et le CNRS/CRESAL.

La définition et la mise au point des objectifs de telles études, c'est-à-dire :

- le périmètre géographique de l'étude ;
- le type d'activité industrielle ou de site à recenser ;
- la taille minimale des sites ou de l'activité à retenir ;
- la période à inventorier ;
- les données à acquérir pour chaque site ;
- le type de rendu final de l'étude ;

sont de la seule compétence du comité ou de la structure locale de pilotage de ces inventaires. En effet, ces objectifs dépendent essentiellement du contexte local, des moyens humains et financiers disponibles et de la volonté des différents partenaires de réaliser un recensement plus ou moins large et systématique.

Cependant, pour obtenir une homogénéité et une cohérence nationales des inventaires historiques régionaux, notamment pour ce qui concerne :

- les types d'activités ou de sites à considérer ;
- la taille minimale des sites ou des activités à retenir ;
- la structure locale de pilotage ;

des recommandations ont été élaborées par le groupe de travail national sur les

- autres usages du site.

### **2.3. Vulnérabilité/sensibilité des eaux souterraines ou superficielles**

Par ce critère, il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité ou la sensibilité des eaux souterraines ou superficielles sous le double aspect : ressource existante pour l'alimentation en eau potable ou pour un usage sensible et patrimonial. Ce critère s'appréciera principalement par rapport aux documents des SDAGE et des SAGE,

### **3. La méthode de sélection proposée**

L'objectif est de ranger, à l'aide des critères sus-mentionnés, les sites anciens inventoriés en deux groupes :

- les sites prioritaires pour un diagnostic initial ou étude des sols,
- les sites non prioritaires

ces derniers devant cependant être "gardés en mémoire".

L'idée est de faire, à l'issue du dépouillement des diverses archives et du premier regroupement dans le fichier informatique des sites industriels anciens, une pré-sélection sur la base des activités du 1er et du 2ème groupes tels que définis au §2.1. ci-dessus.

Le critère "situation du site" est alors croisé avec la "vulnérabilité/sensibilité" dont le concept est abordé de façon détaillée. Les codes du tri de ces deux critères, présentés dans les paragraphes suivants, permettent de classer les sites pré-sélectionnés (sur la base de l'activité) en 9 classes de priorité.

#### **3.1. Codification et croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité"**

La "situation du site" est codé par un indice qui peut prendre trois valeurs :

- |   |   |
|---|---|
| - Réaménagement réalisé ou projeté de type sensible     | 4 |
| - Réaménagement réalisé ou projeté de type non sensible | 2 |
| - Site non réaménagé (friche) et sans projet identifié  | 1 |

Les réaménagements de type sensible sont ceux définis au § 2.2.

La "vulnérabilité/sensibilité" du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critère de façon plus fine :

- la vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles (usage sensible ou prioritaire) au droit du site.

L'existence de plaintes répétées et attribuables à un site ancien n'est pas retenue comme critère de sélection : l'examen de ce type de situation relève de l'activité "classique" de suivi et d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

## 2.1. Nature des activités

En ce qui concerne la nature de la ou des activités exercées antérieurement sur les sites inventoriés, trois groupes ont été définis, par ordre décroissant de priorité :

### \* 1er groupe

- + anciennes décharges ou dépôts ou installations de recyclage, récupération et d'élimination de déchets industriels,
- + productions et/ou stockages (associés ou non associés à l'activité de production) des Industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille,
- + dépôts d'hydrocarbures et stations services,
- + industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux et du traitement de surface,
- + activités de cristallerie et de céramique,
- + activités d'ennoblissement textile, de tanneries et de traitement du bois,
- + *imprimerie et papeterie*.

### \* 2ème groupe

- + centrales thermiques (charbon, fuel),
- + sidérurgie secondaire des métaux ferreux, transformation de l'acier, industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance,

### \* 3ème groupe : autres activités industrielles

## 2.2. La situation du site

Les sites industriels anciens en friche seront distingués selon qu'il existera ou non un projet ~~un projet~~ de réaménagement identifié et décidé.

Pour les sites réaménagés ou les projets de réaménagement, deux valeurs correspondant à des usages du site peuvent être retenues :

- zones sensibles : zone résidentielle ou zone d'activités récréatives ou : zone d'activités sensibles (établissements d'enseignement , établissements médicaux,...) ;

-Sites localisés soit dans un périmètre de protection rapprochée ou éloignée d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade. Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées, 4

-Aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvion sablo-graveleuse, ....). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité sensu-stricto sans cible potentielle. 3

-Aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse ferrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...) 1

Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille (par addition des deux codes) avec un éventail des classes suffisamment étalé et donc suffisamment discriminant.

La grille ci-après présente les <sup>neuf</sup> ~~deux~~ "classes" de priorité résultant du croisement des critères "situation du site" et "vulnérabilité/sensibilité".

Situation du site	Vulnérabilité / sensibilité			
	Code	4	3	1
4	8	7	5a	
2	6	5b	3	
1	5a	4	2	

### 3.2. Sélection des sites prioritaires

La sélection des sites prioritaires pour la réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée des risques s'effectuera donc ainsi :

1) pré-sélection, parmi les sites inventoriés, des sites sur lesquels ont été exercées des activités appartenant aux 1er et 2ème groupes tels que définis au §2.1.,

2) pour les sites pré-sélectionnés, codification de leurs caractéristiques en termes de situation et de vulnérabilité/sensibilité, selon le système de codification défini au §3.1.,

3) détermination de la classe de priorité selon la grille ci-dessus du §3.1.

Une étude de diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques devra être envisagée sur les sites des classes 8, 7, 6 et 5a qui rassemblent les sites pouvant avoir un impact sur les personnes, via des cibles potentielles liées à la vulnérabilité/sensibilité (du milieu) ou au réaménagement actuel ou projeté.

Les priorités de réalisation de ces études doivent évidemment se lire ainsi :  
Classe 8 > classe 7 > classe 6 > classe 5a

Dans un second temps, et donc à plus long terme, les études pourront porter également sur les sites rangés en classes 5b et 4 qui rassemblent les sites placés dans un contexte de grande vulnérabilité, mais sans cible potentielle identifiée actuellement.

Il n'y a aucune urgence à étudier les sites des classes 3 et 2, qui ne se trouvent pas en amont de cible potentielle ni dans un contexte géologique vulnérable.

A l'intérieur de chaque classe, un sous-classement, laissé à l'appréciation du comité de pilotage, pourra être envisagé en fonction, par exemple, des accidents ou incidents connus, de l'importance de l'activité, ou d'autres détails recueillis au cours de la recherche historique.

**La démarche de cette méthode a été testée sur la zone du bassin versant de l'étang de Thau dans l'Hérault par le BRGM et tient compte des enseignements tirés de ce test. Le retour d'expérience de son application sur une plus grande échelle conduira probablement à lui apporter des modifications et des améliorations.**

**Cette méthodologie de sélection est donc encore à considérer comme provisoire.**